



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Travailler à l'Ecole Européenne de Strasbourg

Poste de professeur des écoles (cycle primaire - P1 à P5)

- septembre 2019 -



école européenne
de strasbourg

Section francophone

L'Ecole Européenne de Strasbourg est une école européenne agréée. Elle dépend administrativement et financièrement du droit français, et du Règlement Général des Ecoles Européennes pour toutes les questions relatives à l'organisation pédagogique et aux programmes d'enseignement.

Responsabilité des enseignants

Les enseignants de l'Ecole Européenne de Strasbourg enseignent les programmes européens en vigueur. Ils sont engagés au rayonnement et au développement de l'école. Ils s'acquittent de leur service conformément aux dispositions prévues dans la circulaire rectorale du 7 juillet 2008. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils veillent, par la stricte objectivité à laquelle ils s'obligent, à ne pas heurter les convictions religieuses, politiques, des élèves et des familles et à respecter leur culture.

Les enseignants encouragent la collaboration active et l'autonomie des élèves, et favorisent l'épanouissement de leur personnalité. En toute occasion, à l'école comme au dehors de l'établissement, les enseignants s'efforcent de donner à leurs élèves une éducation intellectuelle, morale et sociale, la meilleure possible. Ils ne négligent aucune occasion pour inspirer à leurs élèves l'attachement à la patrie et le respect de la patrie des autres, ainsi que leur appartenance à l'Europe.

Les enseignants sont chargés de centraliser tout renseignement concernant le travail et la conduite des élèves de leurs classes, d'assister le directeur et leurs collègues dans les questions de discipline concernant ces élèves, de préparer les réunions des conseils de leurs classes, de faire un rapport au directeur sur toute question qu'il leur soumettra. Les enseignants prennent les dispositions nécessaires pour informer les parents des travaux donnés aux élèves ainsi que des résultats obtenus, de la conduite, de l'application et du travail en classe et à la maison, de l'assiduité et de la ponctualité des élèves. Ils participent aux activités de remédiation pour leurs élèves, assurent la surveillance avant, pendant et après les cours et participent aux activités extrascolaires de l'établissement.

Compétences attendues

Les enseignants de l'Ecole Européenne de Strasbourg sont :

- Locuteurs natif de la section linguistique pour laquelle ils postulent
- Qualifiés dans leur pays d'origine pour enseigner au cycle primaire
- Désireux de s'investir dans un projet collectif qui nécessite une grande disponibilité
- Capables d'enseigner à des groupes hétérogènes ou dans des classes à plusieurs niveaux

Recrutement

Les enseignants de l'Ecole européenne sont recrutés par l'Education Nationale française. Ils sont rémunérés par l'Etat dans le cadre des salaires en vigueur.

Evaluation

Les enseignants de l'Ecole Européenne de Strasbourg sont évalués selon les normes réglementaires du code de l'Education.

Contact :

Olivier TEDDE

Directeur de l'EES

Tél. +33(0)3 88 34 82 20

ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

www.ee-strasbourg.eu